

IL N'Y A PAS DE MEILLEURE ÉNERGIE QUE CELLE QUE NOUS N'UTILISONS PAS



Philippe Desfossés

L'ERAFP (Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique) est le premier investisseur institutionnel français à avoir publié l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions. Il a engagé une politique de « décarbonation » de ses actifs financiers. Après la COP21, point sur les engagements de ce fonds de pension avec son directeur, Philippe Desfossés.

Qu'est-ce que l'ERAFP? Quelles sont vos missions?

L'ERAFP a pour mission de verser un complément de retraite aux fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux. Fonds de pension, il garantit sa capacité à mener cette mission en investissant leurs cotisations dans des actifs à la fois rentables et sûrs. Il tient aujourd'hui à préserver l'équité intergénérationnelle. La « générosité » des prestations versées aujourd'hui ne doit pas être permise par le sacrifice des bénéficiaires de demain.

À la veille de la COP21, quels ont été vos engagements en faveur du climat?

Ne pas se préoccuper du changement climatique c'est léguer à nos enfants et aux générations futures un passif environnemental et au-delà un monde dans lequel la vie risque d'être compliquée. Autant nous pourrions toujours restructurer la dette financière en imposant aux créanciers des mesures d'ajustement, autant la dette carbone prendra quelques millions d'années à être réduite. Pour lutter contre le risque climatique, nous nous inscrivons dans une politique socialement responsable

depuis notre origine. Nous investissons dans des sociétés cotées en bourse en prenant en compte dans des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. À titre d'exemple, nous regardons toujours le niveau des émissions carbone d'une entreprise par rapport à ses concurrents.

L'ERAFP a publié son empreinte carbone, quelle est la prochaine étape?

L'ERAFP a commencé à calculer et à publier son empreinte carbone il y a maintenant 3 ans. Nous avons souhaité aller plus loin en introduisant un filtre actif sur un mandat d'actions géré par Amundi. Le but était d'exclure encore plus efficacement les entreprises les plus émettrices de carbone. À présent, nous observons avec beaucoup d'intérêt la façon dont les gestionnaires d'actifs qui ont rejoint la plate-forme AmLeague mettent en œuvre leur stratégie pour « décarboner » un portefeuille notionnel, avec dans l'idée, dans le cas où l'une de ces stratégies semble convaincante, de la reproduire pour l'ERAFP.

Pourquoi est-il important qu'autant de pays aient signé l'accord de Paris ce 22 avril? Quelle en est la signification pour les investisseurs institutionnels?

Que de nombreux pays aient signé l'accord est une bonne nouvelle. La conférence de Paris a été un succès. Les investisseurs institutionnels attendent des États qu'ils mettent en place les cadres règle-

mentaires et prudentiels favorables à l'investissement de long terme nécessaire au financement de la transition énergétique.

Que font les investisseurs institutionnels pour aider les pays à respecter les promesses qu'ils ont faites à Paris?

La plupart des investisseurs institutionnels ont déjà commencé à concevoir leur propre stratégie pour se couvrir contre le changement climatique. Certains sont plus avancés, mais tous savent qu'ils doivent au moins mesurer, voire atténuer le risque. Les coalitions d'investisseurs tels que le Montréal Carbon Pledge ou la PDC montrent la voie à suivre. Le calcul de l'empreinte carbone et les stratégies de décarbonation mises en œuvre contribueront à atteindre les contributions à la réduction du risque climatique, déterminées au niveau national par chaque État.

Pourquoi faut-il fixer un prix sur le carbone?

Nous voulons d'abord encourager le meilleur investissement en termes d'efficacité énergétique. Nous voulons réduire notre consommation d'énergie. Avant d'augmenter la production d'énergie, commençons par l'augmentation de l'efficacité. Il n'y a pas de meilleure énergie que celle que nous n'utilisons pas. Reste que fixer un prix sur le carbone est de la plus haute importance. Car une fois le signal de prix avéré, le marché fonctionnera de lui-même. ■

CHIFFRES CLÉS DE L'ERAFP

4,5 millions de bénéficiaires cotisants
45 000 employeurs
1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an.

L'ERAFP, UN INVESTISSEUR 100% RESPONSABLE

Dès 2005, le conseil d'administration de l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) a voulu inscrire sa politique d'investissement dans une démarche **100% ISR** (Investissement Socialement Responsable).

Cette démarche ISR est structurée autour de plusieurs défis de gouvernance, sociaux et environnementaux tels que :



l'adoption d'une charte ISR



la mise en place d'une politique ISR *best in class*



l'adoption de lignes directrices en matière d'engagement actionnarial



la participation à des initiatives d'engagement collaboratif

LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'ERAFP :

- quantifie **les émissions de gaz à effet de serre** induites par ses investissements,
- publie **l'empreinte carbone** de son portefeuille d'actions,
- approfondit ses travaux sur la **décarbonation**,
- soutient des initiatives de recherche et développement visant à évaluer l'alignement des investissements aux objectifs climatiques.



Plus d'informations :

www.rafp.fr

[@_ERAFP_](https://twitter.com/_ERAFP_)

RAFP
Retraite
additionnelle
de la Fonction
publique